## Règlement particulier du Sky'Bad15 de Montigny le Bx

## Séries S1, S2, S3, S4 de classement N3 max 04 et 05 novembre 2023

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

#### Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro xxx et sous le nom *Sky'Bad15*. Il se déroulera les 04 et 05 novembre 2023 au Gymnase Pierre de Coubertin à Montigny Le Bretonneux. Le tournoi se jouera sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Les matchs se joueront selon le format classique de deux sets gagnants de 21 points avec prolongation éventuelle.
- 1.4 Tout participant devra être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition saison 2023-2024 à l'inscription
- 1.5 Le Juge-Arbitre de la compétition est Maurice Paquet. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.6 Le GEO est Camille Le Gal.

#### Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi *Sky'Bad15* est un tournoi National « Senior » qui s'adresse à tous les joueurs classés des catégories, « Cadets minimum D8 », Juniors, Seniors et Vétérans dont le classement à date de clôture des inscriptions est de N3 maximum
- 2.2 Le tournoi se joue pour les tableaux DD, DH, DM qui seront découpés en 4 séries S1, S2, S3, S4 modifiables selon le nombre de participants et l'ordre d'arrivée des inscriptions.

  L'organisation pourra diviser les séries en sous-séries A et B.
- 2.3 La répartition des paires dans ces 4 séries (S1, S2, S3, S4) se fait en fonction de la moyenne CPPH de chaque paire
- 2.4 Les DD et DH se joueront en intégralité le samedi et les DM le dimanche.
- 2.5 Les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.6 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.7 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 inscrits appartenant au moins à 2 clubs différents.
- 2.8 Le nombre maximum de participants est fixé à 350

#### **Article 3: inscriptions**

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée *au* **06/10/2023**. Le CPPH sera retenu à cette date pour effectuer la répartition dans les tableaux. Cette répartition pourrait être révisée si le CPPH d'un joueur ne respectait plus la règle des 16 fois du RGC le jour du tirage au sort.
  - Pour respecter la règle qui interdit un écart de plus de 16 fois dans un tableau entre le meilleur et le plus faible CPPH, nous vous conseillons de former des paires avec des joueur (se)s de même niveau de classement. Cas particuliers : un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus ; un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée à **20/10/2023.** Le CPPH sera pris en compte à cette date pour déterminer les têtes de séries.
- 3.3 Les inscriptions se feront sur badnet uniquement.
  - Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter à l'adresse skybad15inscription@yahoo.com ou par SMS au 06.71.53.92.68.





## Règlement particulier du Sky'Bad15 de Montigny le Bx

### Séries S1, S2, S3, S4 de classement N3 max 04 et 05 novembre 2023

Les frais d'inscription seront à régler directement du badnet au moment de l'inscription. Un défaut de règlement entrainera un forfait volontaire par le JA du tournoi.

Aucune inscription ne sera prise par courrier ou par téléphone. Aucun règlement par virement ou cheque ne sera accepté.

- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en mode « Standard », dans l'ordre d'arrivée des règlements.
- 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à 16€ pour 1 tableau, 21€ pour 2 tableaux.
- 3.6 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et/ou le dimanche de 8h00 à 18h00.
- 3.7 L'inscription d'une paire ne sera actée que lorsque les 2 partenaires auront envoyé et réglé leur inscription.
- 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'inscriptions mal complétées sont supportées par le club en cause.

#### **Article 4: forfaits**

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Sky'Bad15** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
  - si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
    - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire, dans le délai imparti par le Juge Arbitre.

#### Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont disponibles sur le site internet du club : <a href="https://bad-montigny.fr">https://bad-montigny.fr</a> et sur « Badnet ». En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les BABOLAT 2 et Yonex Mavis 500.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris (les joueurs en préparation s'échauffant en salle annexe).
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du comité d'organisation.





# Règlement particulier du Sky'Bad15 de Montigny le Bx

Séries S1, S2, S3, S4 de classement N3 max 04 et 05 novembre 2023

- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **Sky'Bad15** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports

Le 06/09/2023

Maurice PAQUET

Juge-Arbitre



